

FACTURE 0000042385

 Notre référence 0039164562
 Bon de livraison n° 69113797
 Assisté par WEB

 CENTRALE DE FACTURATION DENTAIRE SAS
 2 rue Aristide Berges 21800 - SENNECEY-LÈS-DIJON
 N° TVA Intracom: FR16508675535
 www.dentalclick.fr
 Siret: 508 675 535 RCS DIJON
 Capital Social: 50.905 €

Facturé à:

 3210339 CABINET DENTAIRE CAPELETTE
 78 BD MIREILLE LAUZE
 13010 MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)
 France

Document envoyé à:

 3210339 CABINET DENTAIRE CAPELETTE
 78 BD MIREILLE LAUZE
 13010 MARSEILLE(Bouches-du-Rhône)
 France

Commande envoyée à:

 3210339 CABINET DENTAIRE CAPELETTE
 78 BD MIREILLE LAUZE
 13010 MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)
 France

Date commande: 24.07.2024 Date facture: 24.07.2024 Expéd.: 24.07.2024

Frais de port: Ports inclus sur la facture

Transport: PCN chez TNT Pau

Pour toute question vous pouvez contacter

Service Client 0800 942 962

info@dentalclick.fr

Mettez à jour votre adresse e-mail quand vous en avez besoin: commandes.cab@gmail.com

RÉFÉRENCE	FAMILLE ET DESCRIPTION DU PRODUIT	QUANTITÉ SERVIE	PRIX UNITAIRE	PRIX OFFRE HT	REMISE APPLIQUÉE	PRIX UNITAIRE AVEC REMISE HT	MONTANT TOTAL HT	TVA %
ORTHODONTIE								
L0907	SLT010 LIGAD METAL PREFORM 010 500u. Lot:2707905	1	32,65 €	17,92 €	45 %	17,92 €	17,92 €	20,00 %
L6283	LIGA. METALLIQUES LONGUES .009 1000u Lot:W1723914	1	43,99 €	32,08 €	27 %	32,08 €	32,08 €	20,00 %
	Frais de port		0,00 €			0,00 €	7,50 €	20,00 %



GA-2008/0342 ER-0120/1997

BASE IMPOSABLE	% TVA	MONTANT TVA	TOTAL
57,50 €	20 %	11,50 €	69,00 €
57,50 €		11,50 €	
TOTAL FACTURE			69,00 €

Détail des conditions de paiement

Mode de paiement: CARTE DE CRÉDIT VISA

Conditions: Paiement immédiat

Expiration: Sans esc. jusqu'au 24.07.2024

Détail des remises appliquées

Offres	Total
	-26,64 €
Vous avez économisé	-26,64 €
31,66 %	

Nous espérons vous revoir bientôt sur www.dentalclick.fr

Si vous souhaitez recevoir la facture électronique légale, envoyez un email à compta@dentalclick.fr avec vos coordonnées et l'email où vous voulez la recevoir.

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 2 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, l al. 12 du code de commerce et Article D441-5 ibidem).